

**DECISION N°2024-068**

**Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du  
Département de l'Eure (SDOMODE)**

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président,

Vu la demande d'aide financière reçu par IDEALCO en date du 11 avril 2024 pour l'organisation du 2<sup>ème</sup> Carrefour des déchets à Rouen les 3 et 4 juillet 2024,

Vu l'avis des membres du Bureau du 17 avril 2024, proposant de participer physiquement et financièrement à l'organisation de cet évènement,

**DECIDE**

**Article 1 :** de soutenir financièrement IDEALCO à hauteur de 5 000 € (cinq mille euros), afin de participer au financement de l'organisation du 2<sup>ème</sup> Carrefour des déchets les 3 et 4 juillet 2024 à Rouen.

**Article 2 :** les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Fait à Bernay, le 03/06/2024

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président  
Jean-Pierre DELAFORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

